

Image not found or type unknown



Modification emploi du temps

Par **gigi57**, le **08/08/2009** à **20:37**

Bonjour,

Je travaille dans un commerce a temps partiel et en CDD. L'amplitude horaire du magasin va changer, de ce fait mes horaires de travail aussi.

Je sais que l'accord du salarié est nécessaire (avenant) mais est ce qu'il est possible que l'employeur m'impose de nouveaux horaires qui ne me conviennent pas, et me faire travailler seulement 2h30 au moins 2 ou 3 fois dans la semaine ?

Merci